



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Gouvernance des commissions scolaires **La FAE demande au gouvernement Marois de poser les bonnes questions**

Montréal, le 2 octobre 2013 – Alors que la 5^e édition de la Semaine pour l'école publique bat son plein, le bras de fer entre les commissions scolaires et le gouvernement Marois suscite des inquiétudes dans le monde scolaire. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demande aux protagonistes d'éviter d'ajouter à la confusion qui règne actuellement et invite les parties à maintenir un canal de communication susceptible de dénouer l'impasse qui perdure depuis la décision du gouvernement Marois de poursuivre, malgré les avis contraires maintes fois formulés, les compressions budgétaires dans le réseau des commissions scolaires.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), M^{me} Marie Malavoy, a annoncé la mise sur pied d'un comité qui proposera une « révision en profondeur » du financement et de la gouvernance des commissions scolaires. Selon les informations qui circulent, ce comité étudierait aussi leur possible abolition. La FAE ne s'oppose pas à la tenue d'une réflexion sur la gouvernance des commissions scolaires. « L'idée de mettre sur pied un comité de travail sur cette question est intéressante, mais nous demandons à la ministre Malavoy ainsi qu'à la première ministre, M^{me} Pauline Marois, de résister à l'appel des sirènes qui laisse croire que la solution se trouve dans l'abolition des commissions scolaires. C'est une solution simpliste qui ne répondra pas aux besoins des écoles publiques », estime le président de la FAE, M. Sylvain Mallette.

La FAE s'oppose à toute démarche qui enclencherait un processus d'abolition des commissions scolaires. Une telle décision fragiliserait davantage l'école publique. Toutefois, la FAE estime que le statu quo n'est plus possible et soutient donc l'idée lancée par la ministre Malavoy de tenir une réflexion. Pour le président de la FAE, M. Sylvain Mallette, le gouvernement Marois doit cependant poser les bonnes questions, notamment celles qui permettront d'expliquer pourquoi le réseau des écoles publiques demeure sous-financé. En ce sens, le mandat du comité doit aussi permettre d'établir les effets, pour le réseau des écoles publiques, du maintien du financement public des écoles privées. « On le sait, le financement public des écoles privées, dont plus de 50 % sont confessionnelles, coûte plus de 411 M\$ par année aux contribuables québécois. La fin du financement public du réseau privé permettrait, en supposant que 57 000 élèves reviendraient dans le secteur public, d'injecter annuellement plus de 86 M\$ d'argent neuf dans le réseau des écoles publiques », rappelle le président de la FAE.

La réflexion que veut tenir la ministre Malavoy doit aussi permettre de recentrer la mission des commissions scolaires afin qu'elles reconnaissent le personnel enseignant comme les premiers experts de la pédagogie. « Depuis une dizaine d'années, avec la complicité des fonctionnaires du MELS, les commissions scolaires et les directions d'établissement ont mis en place des structures d'encadrement qui empêchent les enseignantes et enseignants de jouir d'une réelle autonomie professionnelle. Ces structures sont coûteuses et contreproductives. La reconnaissance de l'expertise des enseignantes et enseignants par le MELS, les commissions scolaires et les directions d'établissement, permettrait de répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves et non pas de maintenir une structure administrative qui vise à dicter aux profs comment ils doivent enseigner. Nous sommes convaincus que des marges de manœuvre financières peuvent être dégagées, en réduisant la taille des services à la pédagogie qui sont devenus, dans certaines commissions scolaires, de véritables tours de Babel », ajoute Sylvain Mallette.

Au printemps 2012, la FAE a mené une vaste consultation sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants à l'issue de laquelle plus des deux tiers des répondantes et répondants affirmaient que les commissions scolaires restreignent leur autonomie professionnelle. « Les orientations prises par le Congrès de la FAE, qui s'est tenu en juin dernier, démontrent la volonté des enseignantes et enseignants de faire reconnaître leur expertise en matière de pédagogie, tant auprès du MELS, des commissions scolaires que des directions d'établissement. Le gouvernement Marois et les commissions scolaires doivent saisir l'occasion et poser les gestes qui permettront de financer adéquatement le réseau des écoles publiques et aux enseignantes et enseignants de recouvrer leur autonomie professionnelle », conclut le président de la FAE, M. Sylvain Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Sylvio Morin, conseiller du Service des communications
Bureau : 514 666-7763, poste 306